

Date de convocation :  05/05/2026	<b>DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE</b>  <b>COMMUNE DE DUNIERES</b>  <b>DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL</b>
---	--

Le douze mai deux mille vingt-six à dix-neuf heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de DUNIERES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre DURIEUX, Maire.

Présents : BRUYERE Maud (arrivée en cours de réunion) – CHAPUIS Christian – CHOMIENNE Clément – CLOT Susie – COLOMBET Jaky – DREVET Hélène (arrivée en cours de réunion) – DURIEUX Pierre – FILHOL Julien – GOUY Pascal – GRANGE Jean-Paul – GROSSO Jocelyne – JACQUIOT Maxime – LIMAIEM Wahiba – MARCON Catherine – MARCON Pierrick – MERLE Pascale – MORELLON Catherine – MOUNIER Maëlle – NICOLAS Justine – PAULOSS Florian – PEYRE Laurent – SOUCHON Patricia (22)

Absents : (0)

Excusés : YILMAZ Yener (pouvoir à Pascal GOUY) (1)

Madame Catherine MARCON a été désignée secrétaire de séance.

**OBJET DE LA SEANCE** : Travaux d'éclairage public – renouvellement EP 2026.

**DCM 20260512-5**

Arrivée de Madame Maud BRUYERE

Monsieur Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir les travaux d'Éclairage Public 2026 dans les lieux-dits suivants : rue de l'Église, quartier des Pinacelles, le Bancel et le coffret du terrain de pétanque

Un avant-projet de ces travaux a été réalisé en accord avec le Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire auquel la commune a transféré la compétence Éclairage Public.

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles s'élève à : 68 612,86 € HT.

Conformément aux décisions prises par son Comité, le Syndicat Départemental peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en demandant à la Commune une participation de 85 %, soit :

**AR Prefecture**      68 612,86 x 85 % = 58 320,93 euros

043-214300873-20260512-DCM20260512\_5-DE  
Reçu le 29/05/2026

Cette participation pourra éventuellement être revue en fin de travaux pour être réajustée suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- D'approuver l'avant-projet des travaux cités en référence, présenté par Monsieur Le Maire,
- De confier la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire, auquel la commune est adhérente,
- De fixer la participation de la Commune au financement des dépenses à la somme de : 58 320,93 € et d'autoriser Monsieur Le Maire à verser cette somme dans la caisse du Service de Gestion Comptable Puy-en-Velay, comptable public du Syndicat. Cette participation sera revue en fonction du décompte définitif,
- D'inscrire à cet effet la somme de 58 320,93 € au budget primitif, les acomptes et le solde étant versés au Syndicat Départemental au fur et à mesure et au prorata des mandatements aux entreprises.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme,

Le Maire,  
Pierre DURIEUX



La Secrétaire de séance,  
Catherine MARCON

AR Prefecture

043-214300873-20260512-DCM20260512\_5-DE  
Reçu le 29/05/2026